

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions générales de vente de METASYS France S.a.r.l., 9 bd. E. Michelet, F- 69008 Lyon

Généralités

METASYS France effectue les livraisons exclusivement sur la base de ses propres conditions générales de vente; toute convention dérogeante à ces conditions particulières n'est valable qu'une fois acceptée par écrit.

Validité des offres

Les offres présentées par METASYS sont valables un mois à compter de la date de l'offre

Stipulations sur prix et rabais

Tous les prix s'entendent hors taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.). Les prix ne sont pas fermes et peuvent être soumis à des modifications consécutivement à la variation du facteur frais. Les prix s'entendent départ usine Lyon (Exw, Ex works), selon Incoterms 2020, en port dû, emballées, non assurées. METASYS France se réserve le droit de révoquer les rabais accordés. METASYS France se réserve le droit de facturer un supplément pour toute commande inférieure à une valeur brute de € 150,00. Aucun droit d'annulation ne sera accordé pour toute commande passée. Si toutefois, METASYS accorde un retour de marchandises, sans qu'il n'y ait un droit légal, un avoir sera établi sur la valeur de la marchandise retournée, déduction faite de 20 % de frais de manipulation (au minimum € 10,00). L'avoir pourra être utilisé sur la gamme METASYS dans la limite de deux ans à partir de son établissement. Passé ce délai, il sera échu.

Conditions de paiement

Les factures sont payables selon les conditions convenues. METASYS France se réserve le droit de livrer seulement contre règlement anticipé ou contre remboursement. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € (Loi 212-387 du 22 mars 2012). En cas d'un retard dans les paiements, les sommes dues porteront de plein droit 1,5% /mois d'intérêts plus taxe sur le montant de la facture concernée. En cas d'annulation de la commande postérieure à deux semaines avant la date de livraison prévue, facturé un pourcentage de 20% du montant net de la commande.

Réserve de propriété

METASYS France conserve l'entière propriété de la marchandise livrée jusqu'à complet paiement effectif du prix facturé (réserve de propriété). La marchandise ne peut être revendue qu'étant intégralement payée. En cas d'une revente avant paiement complet, la créance de METASYS France envers son client passera au client final (Réserve de propriété prolongée). La réserve de propriété reste en vigueur pour toutes les marchandises livrées tant qu'il existe encore une créance qu'elle provienne indépendamment d'une livraison antérieure ou postérieure.

Extrait des conditions de garantie

Il est obligatoire de notifier une réclamation immédiate lorsqu'un défaut de fabrication est constaté. Nous accordons une garantie de 12 à 36 mois (durée de garantie en fonction du produit et comme indiquée dans les tarifs en vigueur) à compter du jour de l'installation (renvoi obligatoire du coupon de garantie à METASYS France). La garantie échoit si le coupon de garantie n'est pas envoyé à METASYS France. L'installation et le retour du coupon de garantie doivent se faire dans un délai maximum de 24 mois, la date de facture faisant foi. METASYS France ne sera tenu à aucune indemnisation envers le client ou des tierces personnes en cas de livraison retardée, non exécution de la livraison, endommagement d'autres objets pour des défauts de l'appareil, perte de production ou perte des données. La garantie ne s'applique pas aux pièces fragiles (verre, plastique, ampoules, tuyaux, filtres, filtres à condensat, membranes) ni aux déviations insignifiantes de la norme de l'appareil qui n'ont pas d'influence sur sa valeur ou son fonctionnement correct. Sont exclus de la garantie la main d'œuvre et les déplacements éventuels.

La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure.

METASYS France décline toute responsabilité résultant de la garantie si une ou plusieurs des circonstances énumérées ci-dessous se présentent auprès de son client ou auprès d'un propriétaire ou d'un usager postérieur:

- Installation, fonctionnement, entretien ou transport incorrects de l'appareil. Pour le retour de pièces METASYS, il faut utiliser l'emballage d'origine. Avant tout retour, la pièce retournée doit être nettoyée et désinfectée. Toute ouverture susceptible d'une possible sortie de liquides résiduels, doit être fermée.
- Installation et retour du coupon dans un délai supérieur à 24 mois.
- Non retour du coupon de garantie à METASYS France.
- La non utilisation et installation des pièces d'origine de METASYS.
- Installation de l'appareil par du personnel ni formé ni autorisé par METASYS France
- Survenance d'un défaut provoqué par manipulation et entretien impropres, utilisation de produits de nettoyage et désinfection non admis ou non respect des introductions d'utilisation
- Non respect des intervalles de maintenance. Les maintenances doivent être réalisées 11-12/23-24/35-36 mois après l'installation de la pièce METASYS.
- Réalisation de travaux de réparation par des ateliers.
- Non consignation des informations concernant l'installation et les maintenances prévues par les techniciens formés par METASYS dans le livret d'appareil.
- Omission de prendre des mesures immédiates pour éviter des préjudices ultérieurs en cas de survenance d'un défaut
- Envoi de l'appareil ou des pièces à METASYS France sans les documents nécessaires, en particulier sans protocole de défaut (description de la panne) ou sans facture .
- L'absence de transmission d'images (photos, clips vidéo ...) de la pièce faisant objet de la réclamation, de son installation et de l'environnement d'installation.

METASYS France ne devra aucune indemnisation à son client ou à des tierces personnes, si une ou plusieurs des obligations susmentionnées ne sont pas respectées. La garantie de METASYS France se limite aux seules pièces détachées de l'appareil. Les pièces détachées sont disponibles pendant une période de trois ans à partir de la date de vente du matériel.

La **liquidation de la garantie** ne s'applique que de la manière suivante:

En cas d'un défaut, il est nécessaire qu'un technicien autorisé ouvre l'appareil, démonte la pièce défectueuse et l'envoie à METASYS en état nettoyé et désinfecté. Le client retourne l'appareil ou la pièce incriminée à ses frais à METASYS France. Si la pièce est reconnue défectueuse, METASYS France la réparera, si techniquement possible et économiquement raisonnable. Les coûts de réparation seront facturés au client, hormis les pièces de rechange qui sont prises sous garantie. L'envoi de l'appareil défectueux à METASYS France est considéré comme une commande de réparation. Pour tout devis de réparation des appareils retournés, des frais de manipulation à hauteur de 60,00 € seront facturés si la période de garantie est expirée ou en l'absence de cas de garantie. Pour tout retour de pièces pour inspection nous nous réservons le droit de facturer 39,00 € de frais fixes.

Il faut également toujours envoyer le protocole de défaut de METASYS avec toutes les informations nécessaires sur l'appareil. Le client de METASYS France ne peut accorder de prestations préalables qu'après accord avec METASYS France. Envoyer que la pièce défectueuse (l'unité la plus petite). Si des pièces encrassées, non défectueuses, sont envoyées, METASYS France se réserve le droit de les éliminer sans bonification. Les pièces neuves ne pourront être fournies qu'après commande et seront facturées au client. METASYS France se réserve le droit de réaliser la liquidation de la garantie, à son propre choix, par note de crédit ou envoi de pièces neuves, sans effectuer de réparation. La réparation ou le remplacement de pièces pendant la durée de garantie ne peuvent avoir pour effet de proroger la période de garantie. La période de garantie pour les pièces de remplacement échoit avec la garantie de l'appareil d'origine. Le client de METASYS France s'engage à porter les obligations concernant la garantie, la liquidation de la garantie et l'indemnisation à la connaissance du client final. Les obligations légales de garantie ne sont pas concernées par cette clause.

Tribunal compétent: Lyon

Droit en vigueur

Les livraisons et prestations s'effectuent exclusivement sur la base du droit français qui s'appliquera également pour les livraisons et prestations fournies en dehors du territoire français.